

**COMMUNE DE LUZE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil vingt et un, le 11 Janvier à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Maison du Temps Libre.

**Liste des présents:**

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamilia, ROESS Odile, GRESSARD, Jean-Paul, MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise, SURLEAU Étienne, WARTELLE Sylvaine

Secrétaire de séance: VALLADONT Carole

**Ordre du jour:**

- Tarifs concernant le matériel de la MTL
- Vente d'un terrain rue du Paquot
- Aire de jeux
- Grandes lignes concernant le budget prévisionnel 2021
- Divers

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

**1. Aire de jeux:**

Présence de Mr Grisier, société TechnoFlor au Conseil Municipal afin de finaliser les choix des différentes structures. Après présentation du plan de financement, le conseil municipal est consulté pour déterminer les couleurs des structures. Le choix étant fait, il est rappelé aux membres du conseil présents que le démontage des structures aura lieu le samedi 6 février 2021 à partir de 8h30. Un appel aux bonnes volontés sera fait auprès des habitants qui souhaiteraient apporter leur aide.

## **2. Tarifs du matériel de la MTL:**

Il s'agit de se prononcer sur une nouvelle tarification concernant les ustensiles mis à disposition lors de la location de la salle. Le constat est fait que les matériels tels que les assiettes, plats, chaises sont souvent détériorés, voire perdus. Ces nouveaux tarifs seront remis à toute personne louant la salle lors de la remise des clés. En cas de perte ou de casse, ce sont ces nouveaux tarifs qui seront appliqués. Est également inclus dans cette liste, un forfait ménage de 50 €. Le conseil municipal approuve ce document à l'unanimité.

## **3. Vente d'un terrain Rue du Paquot:**

La mairie vend à la famille Hasenfratz un terrain pour un montant de 10 090 euros.

Afin d'être propriétaire d'un chemin, la commune rachète aux familles Steib et Hasenfratz deux parcelles pour un montant global de 3681,90 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **4. Lignes directrices du budget prévisionnel:**

Il n'y a pas de vote sur ce point. La commune se doit de définir les grandes lignes du budget pour 2021, à savoir :

- Aucun changement de taux concernant la taxe foncière n'est prévu.
- Possibilité d'une augmentation du taux d'assainissement en raison d'éventuels travaux à prévoir sur le réseau.
- Employés Municipaux: pas de changement prévu.
- Rénovation énergétique: le cabinet KPMG propose une orientation budgétaire concernant tout type de travaux permettant d'améliorer le bilan énergétique. Des aides de l'État soutiennent et favorisent les initiatives pour ce type de travaux. Des études vont être faites sur certains bâtiments municipaux.

Présentation d'un point Finances arrêté au 04 Janvier 2021 par Fabien Desgranges, 2ème adjoint.

## **5. Travaux: la commission travaux s'est réuni en décembre 2020 et a évalué les priorités:**

- Réparation du bardage de l'école.
- Rampe de l'escalier du Temple dans le cadre des travaux PMR.(1)
- Sécurisation du bassin de rétention.
- 2ème tranche de remplacement de l'éclairage public par des LED + installation des lampadaires dans le 1<sup>er</sup> lotissement.
- Rénovation énergétique: MTL. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention afin de permettre la réalisation d'un audit à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) . Ceci permettra de réaliser une étude sur la déperdition de chaleur de la salle. Le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention à l'unanimité.

## **6. Voie cyclable du TRAM:**

Il avait été convenu une participation de chaque commune concernée par la voie, à hauteur du mètre linéaire, soit pour la commune de LUZE: 10120 €.

Le Maire demande l'autorisation de passer une décision modificative au budget car cela n'avait pas été prévu. Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité à passer cette DM.

## **7. Travaux en forêt:**

Pour information, la commune investit à hauteur maximum de 20% des recettes de l'année précédente, soit pour cette année 1500€.

## **8. Delibération au budget assainissement:**

Afin de pouvoir valider les factures d'assainissement 2020, il faut fournir à la Trésorerie, une délibération sur laquelle apparaissent la part fixe et la part variable concernant cette taxe.

Pour information, la part fixe équivaut à 34 € et la part variable à 0,48€/m<sup>3</sup>. Le conseil municipal autorise le Maire à prendre cette délibération à l'unanimité.

## **9. Divers**

- ZA: sur proposition du maire de Luze, le Conseil Municipal effectuera une visite sur les 2 sites concernés par le projet d'installation d'une zone.

- PADD (Projet aménagement du développement durable): les conseillers municipaux sont encouragés à se prononcer et à donner leurs avis sur les projets de la CCPH. Le PADD est la clé de voûte du PLUi (2). Il expose les projets d'avenir de la collectivité. Cela concerne l'habitat, le transport et déplacements, les réseaux d'énergie .... Le PADD de la CCPH a été élaboré conjointement avec les élus du territoire et doit être voté lors du conseil municipal.

- POS (Plan D'occupation des Sols): la reconduction du POS n'est pas à l'ordre du jour concernant l'État. L'orientation décidée est la mise en place du RNU (3) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les projets d'urbanisme devront être validés en préfecture.

- Évacuation des boues de la station d'épuration est en attente.

- Présence en mairie d'un élève de 3ème en stage de découverte professionnelle durant la semaine du 11 au 15 janvier 2021.

- Information GRDF: Il ne sera plus possible d'installer une chaudière à gaz à son domicile d'ici la fin 2021. Le chauffage au gaz ne devra plus être le choix exclusif de chauffage dans les habitations. Les chaudières actuelles et celles installées avant fin 2021 n'auront pas à être changées.

- Lotissement n°1: la dernière étape est en cours. Il s'agit de la mise en service des lampadaires et la réalisation de massifs. L'agent municipal sera mis en relation avec Néolia afin de participer à cette dernière étape.

- Fermeture provisoire de la permanence des élus du vendredi: en effet, suite aux dernières mesures gouvernementales, la permanence est provisoirement suspendue en raison du couvre-feu. Des rendez-vous avec les élus sont possibles sur demande.

- Courriel du président de la CCPH: un sondage doit être fait auprès de la population de chaque commune de la CCPH afin d'évaluer le nombre de personnes souhaitant se faire vacciner contre la COVID19. Ceci permettra d'envisager la mise en place d'un vaccinodrome sur le territoire de la communauté de communes.

- École numérique: le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention pour l'école numérique. Cette subvention permettra de rééquiper l'école de Luze en matériel informatique.

## **10. Paroles aux conseillers:**

- Inquiétude concernant la grue localisée rue de la Morette: de nombreuses démarches administratives ont déjà été effectuées par la Mairie à ce sujet. Une tentative de conciliation va être faite afin d'envisager le démontage de l'engin de chantier et son déplacement.

- Signalisation de particuliers qui font des feux: pour rappel, il est interdit sur le territoire de la Haute Saône d'allumer des feux. Un rappel à la Loi sera fait aux personnes concernées.

- Présence de trous sur la voirie: rue de la Luzine et rue de la Chapelle.

- Signalisation d'une voiture stationnée depuis plusieurs mois rue de la Chapelle. Les propriétaires dudit véhicule ont déménagé. La Mairie se renseigne pour évacuer le véhicule.

- Des dégradations semblent avoir été faites sur des arbres aux Chouettes Vergers Luzois.

- Absence des vœux du Maire: certains habitants comprennent la situation sanitaire et l'impossibilité de mettre en place la cérémonie traditionnelle des vœux et regrettent de ne pas avoir reçu de mots ou toutes autres manifestations de la Municipalité.

- Signalisation de personnes circulant dans le village la nuit à vélo sans aucun éclairage, ni protection. Cela engendre des troubles de la circulation et la mise en danger desdites personnes.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h30.

(1) PMR : personne à mobilité réduite

(2) PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal.

(3) RNU : Règlement National d'Urbanisme